

Ville de Differdange
Collège des Bourgmestres et Echevins
BP 12
L-4501 Differdange

Differdange, le 27 août 2019

Concerne: Questions concernant les raccordements aux réseaux du petit chemin menant au lieu dit « Am Eeher »

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins,

Conformément aux articles 3 et 6 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal de Differdange je me permets de vous soumettre les questions suivantes et dont les réponses et la communication des réponses devraient se faire selon les modalités prescrites par le même article. Je vous rappelle aussi par la présente pour la deuxième fois ma 3^e question que je vous ai posée lors de la séance du Conseil Communal le 17 juillet 2019.

Je précise que l'article 6 dudit règlement prévoit que les questions introduites hors du délais prévu dans l'article 3 sont retournées au Collège des Bourgmestres et Echevins et soit une réponse devra être donnée endéans un mois, par écrit si aucune séance du conseil communal n'est tenue dans ce délais.

En addition je me permets de vous poser les questions suivantes :

- Est-ce qu'il est vrai que plus ou moins autour du 9 mars 2018 des travaux ont été effectués sur la petite ruelle qui mène de la route de Pétange vers la maison qui se situe sur la parcelle cadastrale 1870/7358 ?
- Est-ce que le Collège des Bourgmestres et Echevins avaient commandé ces travaux et si oui pour quels motifs ?
- Quelles personnes du Collège des Bourgmestres et Echevins étaient présentes lors de la prise de décision sur ces travaux et qui commandaient les travaux aux services respectifs ?
- Est-ce que ces travaux faisaient objet d'un avis public pour le marché ?
- À combien se chiffrent l'ensemble des coûts des travaux effectués et pour quels travaux exactement ? Je vous prie de me fournir les factures respectives qui indiquent les travaux et les coûts.
- Est-ce que le raccordement de la voie publique jusqu'à la maison 15a, route de Pétange a été effectué en même temps que ce chantier ? Qui a pris en charge les coûts des raccordements sur le terrain privé ?

Tout en vous remerciant de vos réponses à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, à l'expression de ma meilleure considération.



Gary DIDERICH,
Conseiller communal de déi Lénk